



**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL  
du 5 novembre 2020**

L'an deux mille vingt le 5 novembre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, au conseil Départemental, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Mesdames Marie-Edith MACE, Flavie BOUKHENOUFFA, Sandrine ROL, Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Philippe BONNIN, Jean RONSIN, Jean Francis RICHEUX, Jean-Luc OHIER (suppléant de M. PERRIN), Rémi PITRE, Teddy REGNIER, Jean-Claude BELINE, Jean-Pierre MARTIN, Bernard LOUAPRE, Patrick HERVIOU, Georges DUMAS

Pouvoir : de Monsieur HERVE à Monsieur DEMOLDER

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Messieurs Marc HERVE, Guillaume PERRIN

Assistaient également : Messieurs les suppléants Régis GEORGET de la CCVIA, Hubert COUASNON du SMPBC, Messieurs Antoine DECONCHY et Dennis CIRELLI et Madame Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Jean Francis RICHEUX

**Nombre de Membres du Comité présents : 17**

**Nombre de Membres du Comité votants : 18**

Date de la convocation : le 16 octobre 2020

**ADMINISTRATION GENERALE**

**N°20/11/01 ELECTION**

## Comité syndical du 5 Novembre 2020

### N°20/11/01 - ELECTION

#### 1) INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

En application de l'article L.2122-17 du CGCT, M. Auguste FAUVEL, Président sortant, ouvre la séance.

Le secrétaire de séance est désigné (art. L. 2121-15 du CGCT) comme suit : Jean Francis RICHEUX

Le Président sortant procède à l'appel nominal des délégués par ordre alphabétique des collectivités membres du Syndicat :

1 <sup>er</sup> Collège Adhérents au SMG- Eau 35	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Communauté de Commune Bretagne Romantique	M. Georges DUMAS	Mme Annabelle QUENTEL
Communauté de Commune St Méen- Montauban	M. Patrick HERVIOU	M. Philippe CHEVREL
Communauté de Commune Val d'Ille	M. Bernard LOUAPRE	M. Régis GEORGET
Syndicat Intercommunal de la Forêt du Theil	M. Jean-Pierre MARTIN	M. Christophe LECOMTE
SMP Bassin Couesnon	M. Joseph BOIVENT	M. Hubert COUESNON
Collectivité Eau du Bassin Rennais	M. Michel DEMOLDER M. Jean RONSIN Mme Marie-Edith MACE M. Philippe BONNIN Mme Flavie BOUKHENOUGA	M. Pascal HERVE M. Yannick NADESAN M Luc MANGELINCK M. Morvan LE GENTIL Mme Fabienne BILLARD
SMP OUEST 35	M. Rémi PITRÉ	M. Joël SIELLER
SMP Eau du Pays de Saint-Malo	M. Jean Francis RICHEUX M. Guillaume PERRIN	M. Jean-Luc OHIER M. Michel PENHOUËT
SYMEVAL	M. Teddy REGNIER M. Jean-Claude BELINE	Mme Rachel Salmon Mme Constance MOUCHOTTE

2 <sup>ème</sup> Collège	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Conseil Départemental	M. Marc HERVE Mme Sandrine ROL M. Nicolas BELLOIR	M. Roger MORAZIN Mme Isabelle COURTIGNE Mme Marie DAUGAN

A l'issue de cet appel nominal, le Comité Syndical est déclaré installé.

## 2) ELECTION DU PRESIDENT

L'article 5721-2 du CGCT indique que, sauf précision contraire dans les statuts, le président du syndicat mixte est élu par le comité syndical.

M. Jean-Claude Beline, doyen d'âge, préside la séance pour l'élection du Président. Après avoir constaté le quorum, il donne lecture des dispositions de l'article L. 2122-4 et L.2122-7 du CGCT dont l'application est étendue aux E.P.C.I. :

- le Maire et les adjoints sont élus au scrutin et à la majorité absolue ;
- Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
- En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Flavie BOUKHENOUGA et Monsieur TEDDY REGNIER sont désignés assesseurs.

Il est fait appel à candidature pour l'élection du Président. 3 candidats se déclarent :

- Monsieur Joseph BOIVENT
- Monsieur Michel DEMOLDER
- Monsieur Teddy REGNIER

L'assemblée procède à l'élection du Président.

### Résultat du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 18
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c)..... 17
- e. Majorité absolue ..... 9

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Joseph BOIVENT	9	Neuf
Monsieur Michel DEMOLDER	6	Six
Monsieur Teddy REGNIER	2	deux

M. Joseph BOIVENT ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé Président et immédiatement installé.

Le doyen de l'assemblée passe la présidence de la séance au Président nouvellement élu.

### 3) DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Sous la présidence de Joseph BOIVENT, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le nombre de Vice-Présidents.

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT : « Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ... Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre. »

A l'unanimité le nombre de vice-présidents est fixé de 4

### 4) ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Conformément la délibération précédemment votée, il convient d'élire les Vice-Présidents. Conformément aux articles L.5711-1 et L.5211-2, selon les modalités de l'article L.2122-7 du CGCT, les modalités de vote sont identiques à celles appliquées lors de l'élection du Président :

- Élection uninominale pour chacun vice-Présidents, à scrutin secret et à la majorité, les 2 premiers tours étant à la majorité absolue ;
- Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**1<sup>er</sup> Vice-président** : Sur proposition de Monsieur Joseph BOIVENT Monsieur Michel DEMOLDER se déclare candidat.

#### Résultat du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 18
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) ..... 3
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) ..... 15
- e. Majorité absolue .....8

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Michel DEMOLDER	15	Quinze

Monsieur Michel DEMOLDER-ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est proclamé élu et immédiatement installé.

**2<sup>ème</sup> Vice-président** : Sur proposition de Monsieur Joseph BOIVENT, Jean Francis RICHEUX est candidat

Résultat du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....18
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) ..... 2
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) .....16
- e. Majorité absolue .....9

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean Francis RICHEUX	16	Seize

M. Jean Francis RICHEUX ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est proclamé élu et immédiatement installé.

**3<sup>ème</sup> Vice-président** : Sur proposition de M Joseph BOIVENT, Monsieur TEDDY REGNIER est candidat.

Résultat du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 18
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral) ..... 2
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) .....16
- e. Majorité absolue .....9

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Teddy REGNIER	16	Seize

M. Teddy REGNIER ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est proclamé élu et immédiatement installé.

**4<sup>ème</sup> Vice-président** : Sur proposition de M Joseph BOIVENT, Monsieur Rémi PITRE est candidat

Résultat du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 18
- c. Nombre de suffrage déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) .....18
- e. Majorité absolue .....10

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Rémi PITRE	18	Dix-Huit

M. Rémi PITRE ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est proclamé élu et immédiatement installé.

**5) DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU :**

Conformément à l'article 6 des statuts du SMG-Eau le Comité désignera, parmi ses membres, un bureau qui comprendra obligatoirement le Président, les vice-présidents et un ou plusieurs autres membres.

Le nombre et la fonction des membres du bureau sont fixés par le comité par délibération du comité syndical, préalablement à leur désignation.

A l'unanimité, le nombre des autres membres du bureau est fixé à 5.

**6) ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU**

Le nouveau Président souhaite maintenir l'usage jusqu'ici appliqué, à savoir un représentant de chaque Syndicat de Production et un du Département. Après validation à l'unanimité par l'assemblée, il est proposé de procéder à l'élection à main levée des membres suivants :

Membres

- Monsieur Georges DUMAS
- Monsieur Patrick HERVIOU
- Monsieur Jean-Pierre MARTIN
- Monsieur Bernard LOUAPRE

Le 5<sup>ème</sup> membre n'a pas été désigné

## 7) CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal dressé et clos, le 5 novembre 2020 à Rennes, à 11h40 , en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président, le membre du Comité le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Fait à Rennes, le 5 novembre 2020

Le Président



Joseph BOIVENT

